



INFORMATION TRANSPORT

OBJET : ouverture des Lignes C02, C06, et C07 du CEA au personnel de CentraleSupélec.

Les Lignes C02 (Malakoff), C06 (Arcueil) et C07 (Gentilly) du Plan Transport Collectif du site CEA de Saclay, sont ouvertes aux salariés autorisés de CentraleSupélec à compter du **lundi 8 juin 2020**.

Pour être autorisé à emprunter les cars, le badge professionnel de CentraleSupélec doit obligatoirement être présenté au conducteur qui enregistrera votre montée à bord.

Attention : seules les Lignes C02, C06 et C07 du Plan Transport Collectif CEA, sont aujourd'hui accessibles aux salariés autorisés de CentraleSupélec.

Nota : la Ligne C07 de Gentilly est également accessible aux salariés autorisés de l'ENS Paris-Saclay.

LE MATIN :


Les horaires de passage du matin aux arrêts des trois lignes, sont donnés en **Annexe 1**.

La localisation des arrêts des trois lignes est, quant à elle, donnée en **Annexe 2**.

Si vous êtes dans le car de la Ligne C07, à l'arrivée du car à la Gare Routière du CEA, les salariés de CentraleSupélec (et de l'ENS Paris-Saclay) doivent alors rester dans le car ou monter dans la première navette externe annoncée par le Régulateur CEA, afin de poursuivre leur chemin vers CentraleSupélec. Le Régulateur CEA vous précisera donc s'il faut descendre et emprunter le car qui vous sera indiqué.

Si vous êtes dans un car des Lignes C02 ou C06, vous devrez descendre du car à la gare routière du CEA, et rejoindre la première navette CEA qui desservira le Plateau (qui pourra être le car de la ligne C07, ou un autre car du Plan Transport CEA). Le cas échéant, en fonction des fréquentations réelles observées sur les 3 lignes mutualisées, des dispositions différentes pourront être envisagées ultérieurement, pour minimiser les transferts entre cars.

Le cheminement des navettes « Plateau » le matin (dont fait partie le car de la ligne C07), est indiqué ci-dessous.

<u>Nav matin "externe" 1-2-3-4</u>	
H+10 min / +20 min / +25 min / après dernier car	
Gare routière Mare au Cuvier (près du bât 565)	
Orme bât 703	
Orme bât 773 nord	
Orme bât 772 sud (centre aéré si besoin, dernier car)	
Digitéo Moulon - Nouvelle RD128 au nord du bâtiment (Rue F. Perrin)	
Nano Innov - parking RIE Corbeville	

LE SOIR :

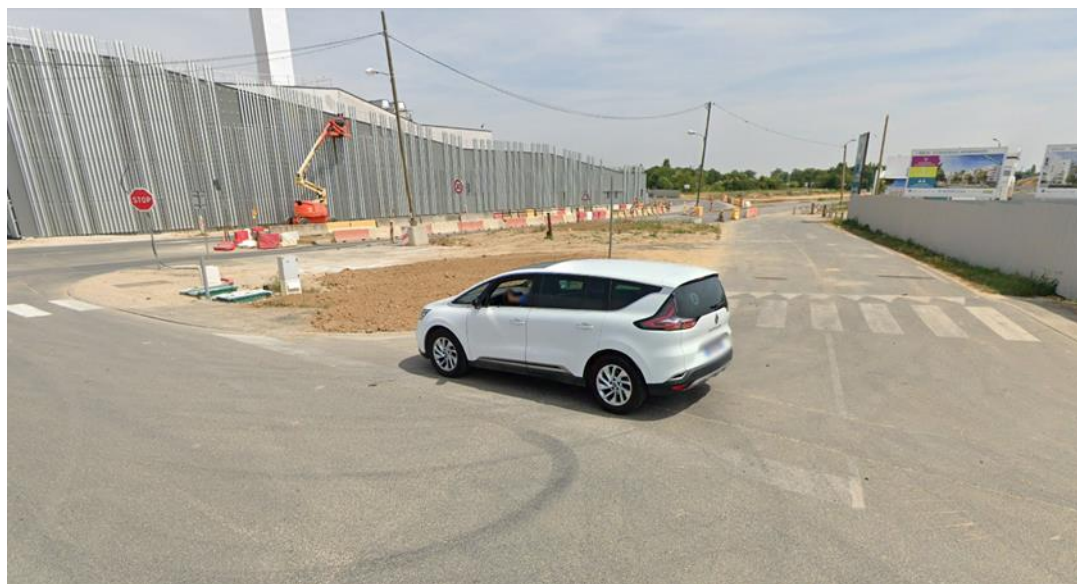
Le car qui effectuera la ligne C07, transitera le soir par l'arrêt Digitéo Moulon à 16h35 pour rejoindre ensuite la gare routière pour la correspondance éventuelle avec les Lignes C02 et C06.

Nav soir 6 - DEPART : 1 car à 16h35

Digitéo Moulon - Angle Rues F. Perrin et R. Castaing - 16h35

(Près du PCRI et du bureau de vente "ORIZON" sur RD 128)

Approche via plateau du Moulon, secours navette Orme si besoin



Zone d'attente et de départ de la navette de 16h35 vers la gare routière CEA

A l'arrivée à la Gare Routière du CEA, les salariés de CentraleSupélec (et de l'ENS Paris-Saclay), qui souhaitent emprunter la Ligne C07, resteront dans le car qui démarrera à 16h55, comme tous les autres cars CEA.

Les salariés de CentraleSupélec souhaitant emprunter les Lignes C02 ou C06, devront, quant à eux, descendre de la navette « Plateau » du soir, pour rejoindre les cars C02 ou C06.

Le plan de la gare routière CEA est donné en **Annexe 3**.

Les consignes de sécurité, pour l'accès aux cars CEA, sont données en **Annexe 4**.

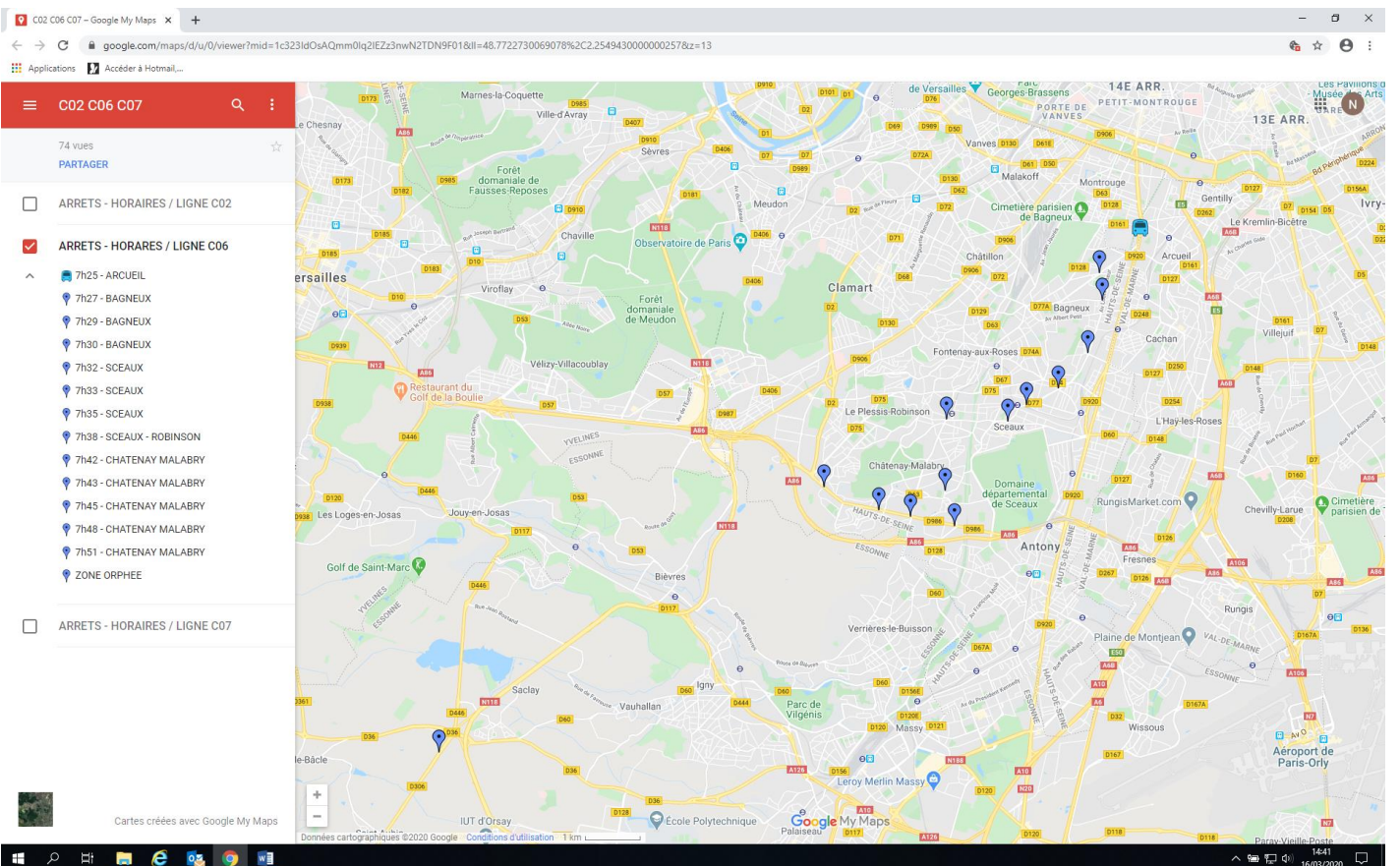
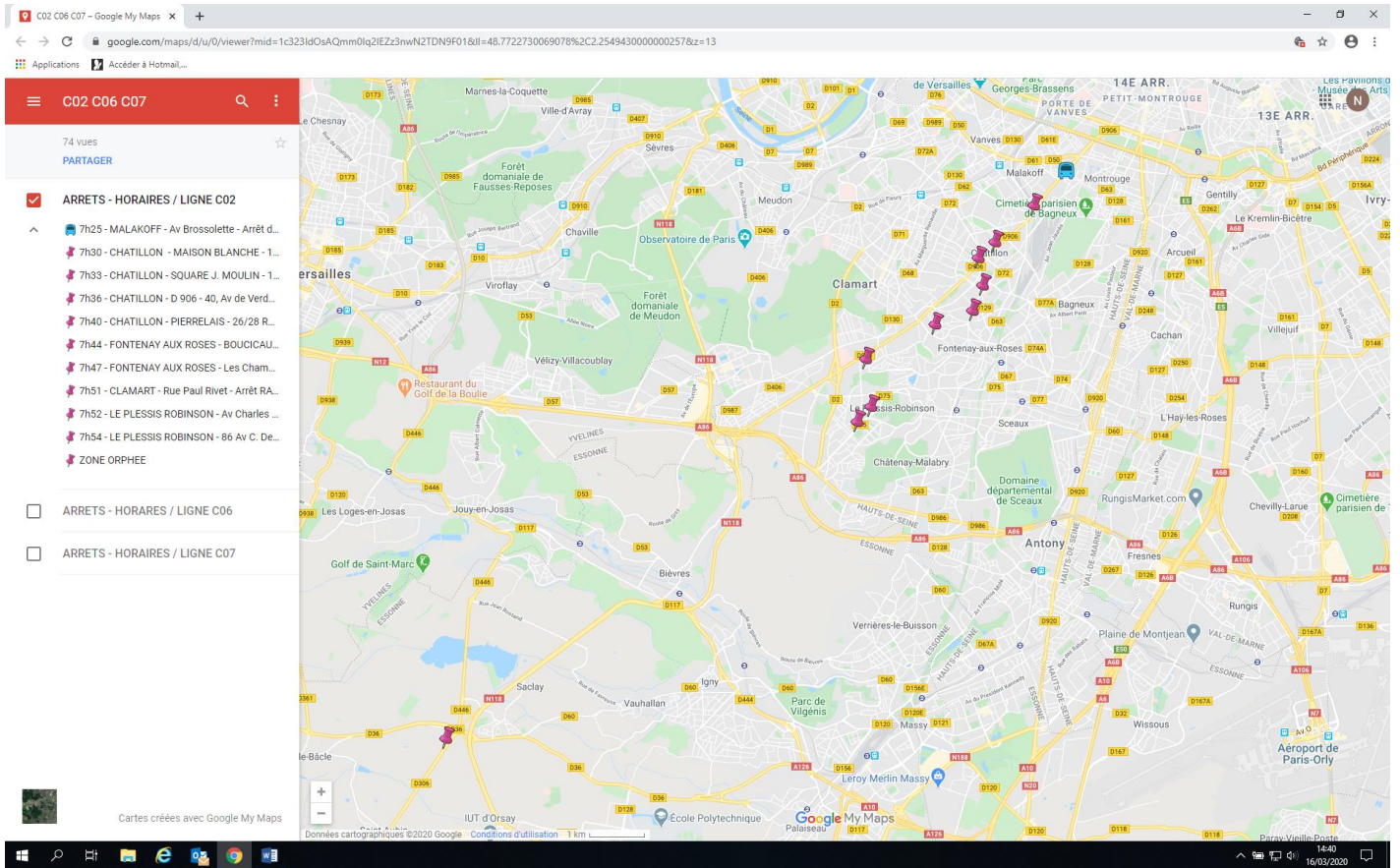
MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION

ET BON VOYAGE !

Annexe 1 : horaires de passage (matin).

C02	7:25	MALAKOFF	Av. P. Brossolette - Atribus RATP 194/295 "12 Fév 1934" - devant le bar de l'atelier	1
C02	7:30	CHATILLON	Maison Blanche - 167 Av. de Paris (Macif) - Atribus RATP 194/195/295/475	2
C02	7:33	CHATILLON	Près du Square Jean Moulin - 11 Av. de Paris - Atribus RATP "Paul Bert" 194/195/295/475 (Léonidas)	3
C02	7:36	CHATILLON	D906 - 40, Av. de Verdun - Devant l'hôtel	4
C02	7:40	CHATILLON	26-28 Rue de Fontenay - Atribus RATP 194 "Pierrelais"	5
C02	7:44	FONTENAY-aux-ROSES	100 Rue Boucicaut - La Cavée - Angle Rue André Salel - Arrêt du Pédibus, près de la laverie libre service	6
C02	7:47	FONTENAY-aux-ROSES	Les Champarts - Av. du Gal Leclerc (CEA proche) - Arrêt RATP 394 "Léonie Laporte" - Square de Wieloch	7
C02	7:51	CLAMART	Le matin : Bvd du Moulin de la Tour - Arrêt RATP "Gabrielle"	8
C02	7:52	LE PLESSIS-ROBINSON	Avenue Charles de Gaulle - Atribus RATP 179/195 "Résistance" (après carrefour)	9
C02	7:54	LE PLESSIS-ROBINSON	86 Av. C. De Gaulle - Devant le Chemin de l'Eau Vive - Atribus RATP 179/195/595 "Cité Jardins -Place des Alliés"	10
Gare routière		CEA Paris Saclay		
C06	7:25	ARCUEIL	Vache noire - Av A Briand - RATP	1
C06	7:27	BAGNEUX	Arrêt des cars Av. Henri Barbusse, angle Rue de Verdun	2
C06	7:29	BAGNEUX	Pasteur-Meuniers, angle av. Pasteur	3
C06	7:30	BAGNEUX	Port-Galant - Avenue PV Couturier	4
C06	7:32	SCEAUX	Clémenceau - Angle Rue du Dr Roux	5
C06	7:33	SCEAUX	Albert 1er Arrêt Transdev avenue Raymond Poincaré peu après la Rue Albert 1er	6
C06	7:35	SCEAUX	Camberwell 1, avenue de Verdun	7
C06	7:38	SCEAUX-ROBINSON	Gare, RER, angle Rues Houdan et des 4 chemins	8
C06	7:42	CHATENAY-MALABRY	Atribus RATP 198 "Mairie de Chatenay Malabry" (Près de la Poste)	9
C06	7:43	CHATENAY-MALABRY	Av de la Div Leclerc - Carrefour du 19/3/62 - Atribus près du supermarché 8 à 8	10
C06	7:45	CHATENAY-MALABRY	Leclerc-Salengro	11
C06	7:48	CHATENAY-MALABRY	Atribus RATP 194 "Butte rouge - cité jardins" - 354, av. division Leclerc	12
C06	7:51	CHATENAY-MALABRY	Atribus RATP 195/198/379 "Cyrano de Bergerac", près de l'intermarché, Av de la Div Leclerc	13
Gare routière		CEA Paris Saclay		
C07	7:15	GENTILLY	Angle Av Jean Jaurès / Rue St Eloi près de ORVIF	1
C07	7:20	ARCUEIL	Atribus RATP 162-184 "Cité Jardins" - 39 Av. de la Convention	2
C07	7:24	CACHAN	Mairie de Cachan - Atribus RATP 184-187 - Av. C. Desmoulins	3
C07	7:27	CACHAN	Face au 9 Rue DeFrance - Arrêt RATP 184 "Carrefour des Poulets"	4
C07	7:30	L'HAY-les-ROSES	Eglise - 9, Rue J, Jaurès - Arrêt RATP 172/184/192 "Sous-Préfecture, Eglise"	5
C07	7:34	BOURG-la-REINE	39-41 Av. Galois - Peu après Carrefour Larroumès/Charpentier	6
C07	7:36	BOURG-la-REINE	Petit Chambord - Angle Allée d'Honneur et RN 20 (Av Leclerc)	7
C07	7:39	ANTONY	69 Av R. Aron (RN 20) - Atribus RATP 196/197/297 "La Fontaine" (pharmacie)	8
C07	7:41	ANTONY	Face au 142 Av A. Briand (RN 20) - Atribus RATP 196/197/297/396 "Gal De Gaulle - Croix de Bery" - devant Crédit Mutuel	9
C07	7:43	ANTONY	Atribus RATP 196/197/297/396 "Fernand Fenzy" - 65, Av. A. Briand (RN 20) - Après Honda motos	10
C07	7:54	VERRIERES LE BUISSON	Angle Voie de la Vallée de la Bièvre et Rue Gabriel Péri (arrêt RATP à prox), aux feux	11
C07	7:57	VERRIERES LE BUISSON	Le matin : Voie de la Vallée de la Bièvre - Arrêt RATP 196/294 "Amblainvilliers" sortie de Verrières	12
C07	8:00	IGNY	"Pharmacie" Angle D.60, et rue A. Croizat (le long de la piste cyclable)	13
Gare routière		CEA Paris Saclay		

Annexe 2 : localisation des arrêts.



C02 C06 C07 - Google My Maps

google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1c323ld0sAQmm0liq2IEZz3mwN2TDN9f01&ll=48.7722730069078%2C2.254943000000257&z=13

74 vues
PARTAGER

- ARRETS - HORAIRES / LIGNE C02
- ARRETS - HORAIRES / LIGNE C06
- ARRETS - HORAIRES / LIGNE C07
 - 7h15 - GENTILLY
 - 7h20 - ARCUEIL
 - 7h24 - CACHAN
 - 7h27 - CACHAN
 - 7h30 - LHAY LES ROSES
 - 7h34 - BOURG LA REINE
 - 7h36 - BOURG LA REINE
 - 7h39 - ANTONY
 - 7h41 - ANTONY
 - 7h43 - ANTONY
 - 7h54 - VERRIERES LE BUISSON
 - 7h57 - VERRIERES LE BUISSON
 - 8h00 - IGRNY
 - ZONE ORPHEE

Cartes créées avec Google My Maps

Données cartographiques ©2020 Google

1 km

Google My Maps

Palaiseau

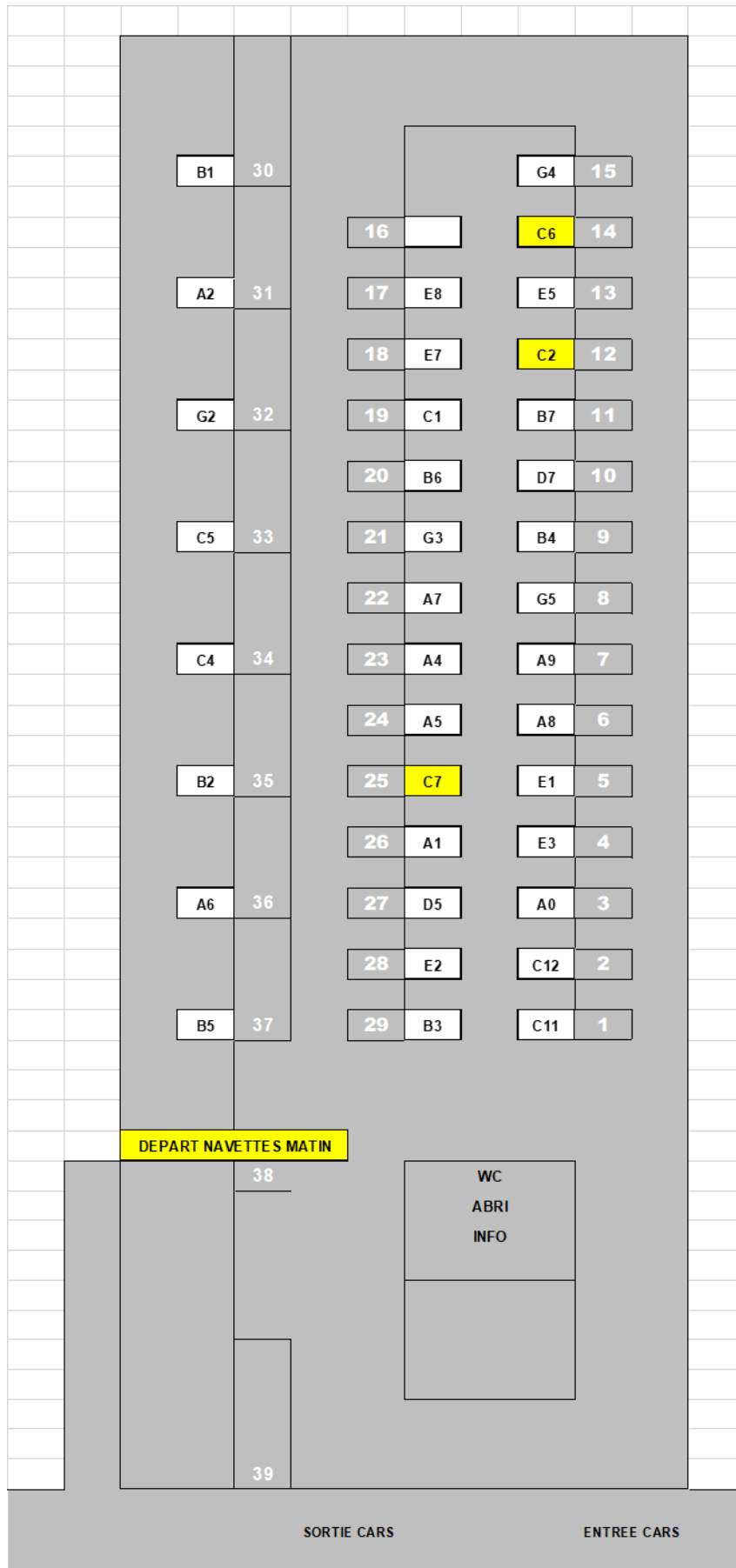
École Polytechnique

IUT d'Orsay

14:39

16/03/2020

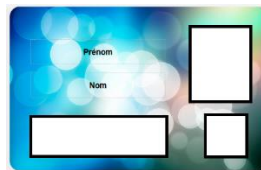
Annexe 3 : plan de la gare routière CEA.



Annexe 4 : Consignes de sécurité Transports Collectifs du CEA / Site de Saclay.



Accès aux cars matin et soir



Présentez impérativement au conducteur un justificatif d'accès de votre employeur : laissez-passer agréé par votre établissement, convocation etc. Toute personne n'étant pas en mesure de justifier cet accès peut se voir refuser l'entrée.



L'attitude citoyenne



Ne solliciter le conducteur qu'en cas d'absolue nécessité. Celui-ci reçoit uniquement les consignes transmises par le régulateur transports ou par son planning d'exploitation.

Ne générer aucune nuisance pour les autres passagers (téléphone, musique trop forte...) ni déchets de repas.



Règles de sécurité



Le port de la ceinture de sécurité pour les usagers d'un car est OBLIGATOIRE en France depuis juillet 2003 (décret n° 2003-637 du 9 juillet 2003). L'usager contrevenant encourt une amende de 135 €.

Laisser libres les issues de secours. Ne placer aucun sac ou paquet sur un siège ou dans le couloir.

Il est strictement interdit de demander l'ouverture des soutes pour y placer quelque objet (valise, vélo...).



Informations



Le régulateur (chasuble jaune « régulation ») est à votre disposition sur la gare routière CEA.

Il est joignable (en cas d'incident, d'objet oublié etc) au 01 69 08 24 85, de 7h à 20 h.

Abonnement aux alertes SMS : www.cea-smsbus.fr

